

15 juin 2026

Le Conseil Municipal d'Ossun, régulièrement convoqué le 9 juin 2026 s'est réuni le 15 juin 2026 à 20h00 au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Ossun, sous la présidence de Madame Emilie FAVARO, maire.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants
19	14	17

Madame Laurie LANSALOT a été désignée secrétaire de séance.

Présent(e)s : Madame Emilie FAVARO, Madame Monique GOMEZ, Monsieur Jérôme CAUSSIEU, Madame Christelle BARRÉAT, Monsieur Ludovic AYLIES, Monsieur Marc CHEDEVILLE, Madame Geneviève TRICOIRE, Madame Françoise PICAUT, Monsieur Sébastien CARRERE, Madame Coline POTUT, Madame Mélanie BERTOUILLE, Madame Julie DUPUY-CAMACHO, Monsieur Cédric CAUSSADE, Madame Laurie LANSALOT.

Représenté(e)s : Monsieur Didier CULIANEZ (pouvoir à Madame Genviève TRICOIRE), Monsieur Benoit ABADIE (pouvoir à Jérôme CAUSSIEU), Madame Elodie ALCAIDE (pouvoir à Emilie FAVARO)

Absent(e)s excusé(e)s : Monsieur Yannick MONTEAN, Monsieur Sébastien MEDAN

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 20 avril 2026 ;
- Subvention exceptionnelle à l'ADMR ;
- Participation des familles : séjours organisés dans le cadre de la Maison des jeunes et du Centre de Loisirs ;
- Nomination de chemins ruraux ;
- Subvention au bénéfice de la PASSEM ;
- Bail à ferme avec option d'achat ;
- Validation du schéma directeur des mobilités actives ;
- Indemnité de fonction des conseillers délégués ;
- Adhésion à l'association des communes forestières ;
- Règlement intérieur du Conseil Municipal ;

- Attribution de bon cadeau aux élèves de CM2
- Désignation d'un délégué auprès du syndicat AGEDI
- Questions diverses.

Le procès-verbal de la séance du 20 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

15.06.2026-1 Subvention exceptionnelle à l'ADMR

Présentation par Madame Monique GOMEZ

L'ADMR prévoit l'acquisition d'un véhicule de type Ford Grand Tourneo Connect pour un montant total de 39 618 €.

Ce véhicule serait principalement destiné au transport de personnes à mobilité réduite dans une démarche de lutte contre l'isolement. Il permettrait également de regrouper les bénéficiaires afin de participer aux activités organisées au niveau du SAMET.

Le véhicule pourrait également servir pour des sorties destinées aux seniors. Un dispositif est envisagé pour les personnes de plus de 75 ans, avec la mise à disposition d'un carnet de chèques financé par l'AGIRC et l'ARRCO, leur permettant d'effectuer des déplacements chez le médecin, pour des courses ou autres besoins du quotidien.

Enfin, ce véhicule pourrait permettre le transport des résidents de l'EHPAD vers la salle des fêtes lors d'événements municipaux, comme par exemple la galette des rois.

Le véhicule pourrait aussi être utilisé par la micro-crèche afin de permettre aux enfants :

- de visiter les écoles en vue de l'intégration scolaire ;
- d'effectuer des déplacements vers l'EHPAD ;
- de participer à des sorties culturelles, notamment à la bibliothèque.

(Actuellement, ces déplacements sont réalisés à l'aide de poussettes quatre places.)

L'ADMR possède actuellement un véhicule en fin de vie.

Concernant le financement du projet ;

- 25 % seraient financés sur fonds propres ;
- 25 % via un prêt bancaire auprès de la Banque Populaire, dans la limite de 10 000 €.
- Plusieurs demandes de subventions ont également été déposées, dont certaines ont déjà abouti.

La commune de Gardères, en plus de la subvention annuelle de 250 € a attribué une subvention exceptionnelle de 650 € pour l'acquisition du véhicule ;

La commune de Luquet accorde une subvention annuelle de 150 € et doit délibérer sur une aide exceptionnelle.

L'ADMR est également dans l'attente d'une réponse de la GMF, qui ne devrait pas tarder.

En outre, un rendez-vous a été pris avec la CATLP.

Dans la mesure où il s'agit de l'acquisition d'un véhicule neuf, le projet pourrait être éligible au programme LEADER (*Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale*).

Un cofinancement public est nécessaire pour permettre l'étude du dossier dans ce cadre.

Lors de sa réunion du 22 mai 2026, la commission « association – culture – sport » a émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention exceptionnelle de **1 000 €**.

Il a été souligné que l'ADMR constitue une association essentielle pour la commune, tant pour l'accompagnement des seniors que pour l'emploi local.

L'association compte actuellement 35 salariés, ce qui représente un acteur important du tissu social et économique du territoire.

Les membres de la commission ont également tenu à mettre en avant l'investissement constant des bénévoles, présents sans relâche au service des habitants.

Considérant ce qui précède, le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la proposition de la commissions « association – culture – sport »

DECIDE d'accorder une subvention de 1 000 € à l'ADMR

AUTORISE Madame la maire à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération.

15.06.2026-2 : Participation des familles : séjours organisés dans le cadre de la Maison des jeunes et du Centre de Loisirs

Présentation par Monsieur Ludovic AYLIES.

Un séjour à destination des 6 – 7ans sera organisé dans le cadre du centre de loisirs. Il se déroulera du 9 au 10 juillet 2026 dans l'enceinte du centre avec un hébergement sous tentes.

Le programme comprend de jeux de plein air, une sortie à la piscine et une veillée

La capacité d'accueil est fixée à 10 places.

La commission Jeunesse lors de sa réunion du 2 juin 2026 propose une participation familiale de 10 € par enfant aux frais d'organisation. Cette participation vient en complément du tarif journalier habituellement appliqué dans le cadre du CLSH.

Toujours dans le cadre du centre de loisirs un séjour destiné aux enfants âgés de 8 à 10 ans aura lieu du 15 au 17 juillet 2026 à Venise plage (centre léo Lagrange à Bours), avec un hébergement sous tentes.

Le programme prévoit des jeux de plein air, du paddle, un rallye photo, jeu Fort Boyard

La capacité d'accueil est fixée à 12 places.

La commission propose de fixer une participation familiale de 30 € par enfant qui viendra s'ajouter au tarif journalier habituellement appliqué dans le cadre du CLSH.

La Maison des jeunes organise un séjour à Saint-Jean-de Luz du 20 au 24 juillet 2026 un hébergement en camping sous tentes.

Le programme est le suivant : :

-Cours de surf

-Paddle

-Sauvetage côtier

-Visites

-Veillées

La capacité d'accueil est fixée à 12 places.

La commission propose de fixer une participation familiale de 180 € par jeune et que cette participation puisse être minorée par des « crédits travaux » générés par une participation à un chantier jeunes soit 15 euros par jour de chantier et par participant.

Ces crédits pourraient également diminuer la participation demandée pour les sorties de la MDJ.

Considérant ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil municipal

FIXE :

- à 10 €/enfant la participation des familles au séjour des 6 – 7 ans du 9 au 10 juillet 2026 dans le cadre du centre de loisirs

- à 30 €/enfant la participation des familles au séjour des 8 -10 ans du 15 au 17 juillet 2026 dans le cadre du centre de loisirs

- 180 €/jeune la participation des familles au séjour organisé par la Maison des Jeunes du 20 au 24 juillet 2026

DECIDE que la participation à une journée de chantier jeune génère des crédits travaux de 15 € qui pourront être déduits de la participation au séjour de la Maison des Jeunes ou des sorties organisés dans le cadre de cette structure.

AUTORISE Madame la maire à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération.

Concernant le séjour à venise plage, Monsieur Sébastien CARRERE demande quel est le tarif journalier du centre de loisirs. Il lui est répondu que le tarif maximum est de 15.50 € /jour repas compris.

15.06.2026-3 : Dénomination de chemins ruraux

Présentation par Madame Christelle BARREAT.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-30 ;

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des chemins ruraux indiqués sur le plan en annexe

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la dénomination chemin rural « Nord de la forêt de Phéline » et chemin rural « Claouette et Piadère »

- CHARGE Madame la maire de procéder à l'enregistrement dans la base adresse nationale et d'informer les administrés de cette dénomination.

15.06.2026-4 : Subvention au bénéfice de la PASSEM

Présentation par Madame Monique GOMEZ

Il est rappelé qu'il a été décidé d'acheter un kilomètre dans le cadre de la course La Passem. Cet achat doit se faire sous la forme d'une subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le versement d'une subvention de 100 € à l'association LIGAMS pour la course la Passem et autorise sa Maire à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération.

15.06.2026-5 : Bail à ferme avec option d'achat

Présentation par Madame Françoise PICAUT.

Il est indiqué qu'en attendant de pouvoir vendre une partie de la parcelle ZL 4 (cf plan ci-dessous) à Monsieur Mathieu ABADIE il est proposé de lui donner cette portion de terrain en bail à ferme avec option d'achat pour lui permettre d'exercer son activité sur site.

Madame Françoise PICAUT indique que cela permettra d'entretenir le terrain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame la maire à signer un bail à ferme avec option d'achat avec Monsieur Mathieu ABADIE sur la portion de la parcelle ZL 4 et toute pièce se rapportant à la présente délibération.



15.06.2026-6 : Approbation du Schéma Directeur des Mobilités Actives

Madame la maire rappelle que dans le cadre des journées des mobilités durables, Ossun a bénéficié, en 2024, d'une journée de terrain lors de laquelle le CEREMA a fait travailler les différents participants autour de la conception d'un aménagement cyclable. Différentes problématiques ont été abordées ce jour-là : le développement du partage de la voirie pour les différents usagers avec une sécurisation des déplacements, le report de liaison vers des axes secondaires avec une signalétique associée, la réflexion à mener sur la localisation des stationnements auto et vélo, la création de liaison à vélo entre les différents pôles du territoire communal et entre Ossun et les communes voisines bassin d'emploi.

Les élus se sont appropriés ces réflexions et ont décidé de s'engager dans des aménagements destinés à apaiser la circulation automobile et favoriser les mobilités actives.

Cette démarche s'est intégrée parfaitement dans les orientations du schéma directeur Vélo de la CATLP qui met en avant la nécessité d'organiser, en complémentarité avec un réseau structurant entre communes membres, « un maillage de proximité permettant aux usagers d'accéder à leur destination (équipements, gare, école ...) en toute sécurité.

C'est ainsi que la commune s'est engagée dans l'élaboration d'un schéma directeur des mobilités actives.

L'ensemble des projets issus de ce schéma permettra à la commune de s'engager durablement dans la planification des mobilités actives sur son territoire en répondant à la fois à des enjeux environnementaux et de cohésion sociale et territoriale.

Plusieurs objectifs sont ainsi poursuivis :

- Offrir des solutions de mobilité alternatives à l'autosolisme afin de lutter contre le dérèglement climatique.
- Elaborer des projets innovants afin de fédérer, concerter et créer des synergies entre les diverses politiques compte tenu de la transversalité des enjeux des mobilités actives.
- Modifier durablement les habitudes de déplacements.

A l'issue du diagnostic de territoire, 3 axes d'action ont été identifiés :

- Définir un réseau d'axes à aménager et de circulation donnant de l'espace aux modes actifs et réduire les nuisances du bourg.
- Exploiter le potentiel du territoire en renforçant les services à destination de tout type d'usagers et les équipements piétons notamment.
- Communiquer, sensibiliser et accompagner la population et les acteurs institutionnels dans le développement du vélo pour répondre aux enjeux de mobilité sur le territoire.

Le schéma directeur des mobilités actives est structuré de la manière suivante :

Phase 1 : réalisation d'un diagnostic des mobilités

Phase 2 : Définition de la stratégie à mettre en œuvre

Phase 3 : Mise en œuvre du schéma (phasage et estimation des coûts).

Entendu l'exposé de Madame la maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'adopter le schéma directeur des mobilités actives

D'autoriser Madame la maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération et aux subventions ADEME en cours.

15.06.2026-7 : Indemnité de fonction des conseillers municipaux délégués

Madame la maire informe le conseil municipal que pour des raisons pratiques, il est proposé que la commission « Environnement, Forêt et cadre de vie » soit scindée en deux commissions : une commission dédiée à la forêt et une commission consacrée à l'environnement et au cadre de vie. Monsieur Marc CHEDEVILLE pourrait prendre en charge cette seconde commission en tant que conseiller municipal délégué.

L'indemnité perçue par Monsieur Benoit ABADIE en tant que conseiller délégué pourrait être partagée avec Monsieur Marc CHEDEVILLE.

Elle indique que pour ce faire, il est nécessaire de modifier la délibération du 20 mars 2026 concernant les indemnités des conseillers délégués comme suit :

- Conseillère déléguée, Madame Françoise PICAUT : 5.40 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- Conseiller délégué, Monsieur Benoit ABADIE : 2.70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- Conseiller délégué, Monsieur Marc CHEDEVILLE : 2.70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Le conseil municipal entendu l'exposé de Madame la maire, à l'unanimité, approuve le montant des indemnités tel que présenté ci-dessus et autorise sa maire à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération.

15.06.2026-8 : Adhésion à l'association départementale des communes forestières des Hautes-Pyrénées.

Présentation par Monsieur Marc CHEDEVILLE.

Il est proposé au conseil municipal l'adhésion de la commune à l'association départementale des communes forestières.

Cette association est un réseau d'élus œuvrant au bénéfice des collectivités pour valoriser la forêt et les produits du bois en circuit court. Son rôle est à la fois une représentation politique, mais également un accompagnement technique sur différents sujets en lien avec la forêt et le bois, ainsi que de la formation. Les services des Communes forestières bénéficient autant aux collectivités propriétaires de forêt qu'aux collectivités non-propriétaires. Elle pourra en outre accompagner la commune dans les préconisations de travaux réalisées par l'ONF.

Le montant de l'adhésion annuelle est de 175 €.

Il est précisé que cette association peut mener, à titre gratuit, une étude sur les biens vacants sans maître sur la commune ainsi qu'apporter son aide quant à la manière de gérer les obligations de débroussaillage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'adhérer à l'association départementale des communes forestières des Hautes-Pyrénées et donne pouvoir à madame la Maire pour engager les démarches nécessaires pour ce faire.

15.06.2026-9 : Règlement intérieur du Conseil Municipal

Madame la maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Elle présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Ce règlement fixe notamment :

- l'organisation des débats et le vote des délibérations ;
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par Madame la maire.

15.06.2026-10 : Bon cadeaux pour les élèves de CM2

Il est proposé d'offrir un bon cadeau de 20 € - à utiliser dans l'espace culturel du Méridien – aux élèves de CM2 pour leur passage en 6^{ème}, accompagné de petits cadeaux (tote-bag, gourde, stylo et tour de cou).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'octroi d'un bon cadeau de 20 €, accompagné de petits cadeaux, aux élèves de CM2 en fin d'année scolaire.

Les bons cadeaux seront remis lors des fêtes des écoles Saint Joseph et Paul Guth.

15.06.2026-11 : Désignation de délégués auprès du Syndicat AGEDI

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelé à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal d'Ossun, il convient de procéder à la désignation d'un représentant de la commune d'Ossun au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Madame la Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de

permettre à la collectivité de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. **DÉSIGNE** en qualité de représentante **titulaire** : Emilie FAVARO
2. **DÉSIGNE** en qualité de représentant **suppléant** : Cédric CAUSSADE
3. **PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
4. **AUTORISE** Madame la Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Décisions prises par le Maire par délégations du conseil municipal.

DEVIS VALIDES		
DATE	DESIGNATION	SOMME
VOIRIE		3 925,72 €
21/04/2026	FLEURISSEMENT JARDINIÈRES	495,11 €
23/04/2026	3 BORNES CANISAC + SACS	985,20 €
04/05/2026	VITRINES AFFICHAGE ECOLE ET VIVAL	787,26 €
20/05/2026	FLEURISSEMENT TERRE PLEIN CHEMIN DE FANEGUE	178,15 €
29/05/2026	GRILLE CANIVEAU + SUPPORT PLAQUE SALLE DES FETES	480,00 €
10/06/2026	ENTRETIEN PANNEAU LUMINEUX	1 000,00 €
TRAVAUX		754,55 €
22/04/2026	POSE EXTINCTEURS CABINET KINE	219,55 €
29/05/2026	SONO EGLISE	535,00 €
MATERIEL TECHNIQUE		2 070,54 €
21/04/2026	DEUX DEBROUSSAILLEUSES	1 608,00 €
24/04/2026	VIDANGE NEMO	287,54 €
12/05/2026	ECLAIRAGE CHAPITEAUX	175,00 €
ECOLE - JEUNESSE		1 503,36 €
07/05/2026	CADEAUX DEPART 6ème	720,36 €
01/06/2026	SEJOUR CLSH	783,00 €
29/05/2026		660,00 €
FETES ET CEREMONIES		3 800,00 €
24/04/2026	FEUX ARTIFICES 14 JUILLET	3 000,00 €
06/05/2026	ORCHESTRE 14 JUILLET	800,00 €
04/06/2026	BANDA	350,00 €

A Ossun, le 5 juillet 2026

La secrétaire de séance
Laurie LANSALOT

La maire
Emilie FAVARO


